

NON à l'extension des serres à tomates d'Isigny-le-Buat

17 juillet 2026 [Enquêtes publiques](#), [Mobilisation](#), [Nature en danger](#)



Une consultation publique par voie électronique est ouverte depuis le 12 mai 2026 et jusqu'au 12 août prochain. [Participez ici](#)

Pourquoi ce projet est contestable :

Il consomme de l'espace et artificialise les sols

L'extension menée à terme, ce seront près de 30 hectares de bâtiments en verre qui s'érigeront sur l'ensemble du site d'Isigny le Buat. Ceux-ci s'ajouteront aux 17 hectares érigés à Brécécy.

Il consomme une ressource première, l'Eau.

Le Sage de la Sélune a émis un avis défavorable concernant la gestion quantitative de la ressource en eau. Le Conseil municipal de la commune et le Conseil communautaire de l'Agglomération Mont Saint Michel-Normandie émettent les mêmes critiques et se prononcent contre le projet. Le SDeau50 (syndicat Départemental de l'eau de la Manche) est très critique quant aux incidences sur la gestion de l'eau si le projet se réalise (contribution n° 82 de la consultation publique).

Il n'est pas respectueux de l'environnement.

La production est « hors sol », avec l'apport de produits nutritifs. Il occupe en partie une zone humide, les mesures compensatoires ne sont pas à la hauteur. Il nécessite des dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées recensées par la société les serres du Buat. **L'OFB avait dit à l'époque que l'inventaire était**

incomplet. L'ARS (Agence Régionale de Santé) émet un avis défavorable. La MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) est très critique sur la présentation des effets sur l'environnement qui résulteront de la construction et de la gestion du site.

C'est un projet industriel.

La structure financière du groupe démontre que le profit attendu résultera plus de la production et la vente d'énergie que de la production et vente des tomates.

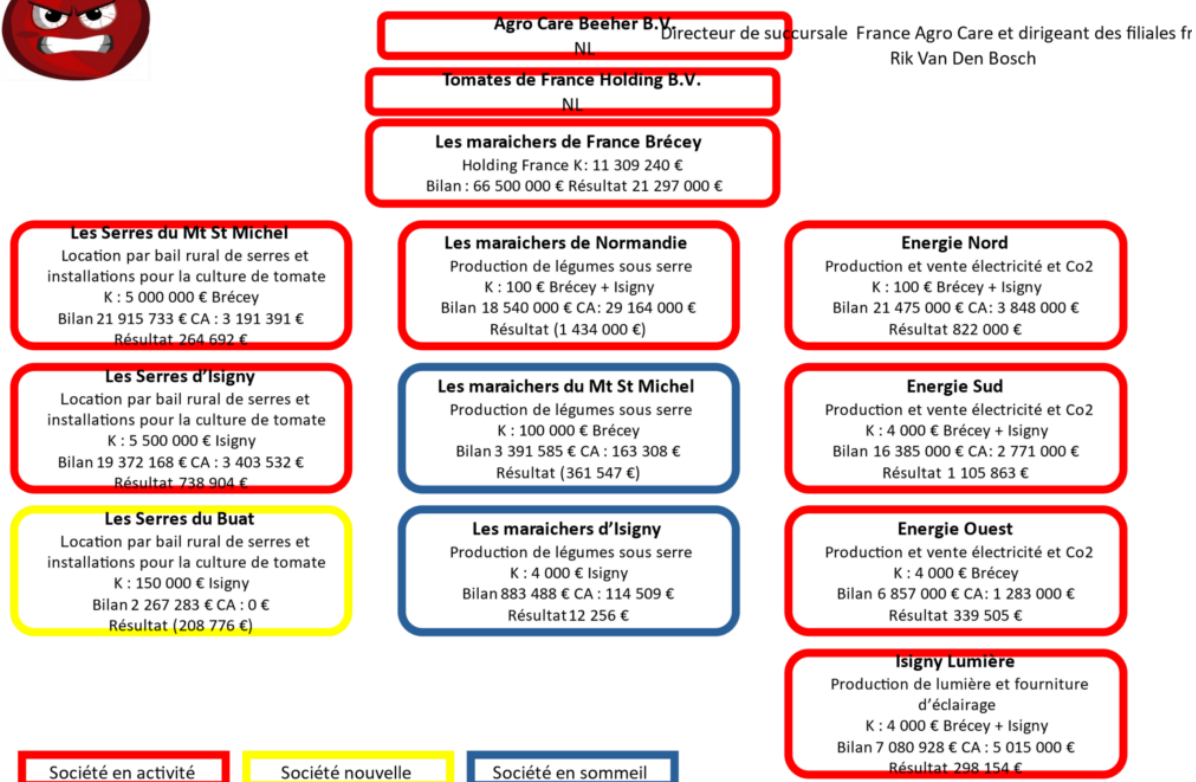
Le groupe néerlandais Agro Care déploie depuis 2017 ses filiales en France. Ses résultats financiers démontrent qu'il détient ses bénéfices plus de la production et la revente d'énergie que de la production et la vente de légumes (voir organigramme financier ci-dessous). **La société est donc industrielle et non agricole.** Pourtant, l'implantation se fait bien sur des surfaces agricoles.

C'est contraire à l'intérêt général et c'est inacceptable.

Dites-le en participant à la consultation publique afin de convaincre le préfet de donner une réponse négative aux porteurs de ce projet délétère.



Organigramme financier France 2024



Le bureau de Manche-Nature